DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ಠಠಠಠಠ SIVU DE L'ENFANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Vingt Six Février Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS: Julie AUBRY, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Florent CAILLET, Katharina THOMAS, André-Jean VIEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Freddy SOURISSEAU, Nadia KNOEPFFLER, Solenne HAMEL-GUITTON, Amélie CORNILLEAU, Patrick BUCHET (arrivé à 19h32) et Stéphane MELLIER.

ETAIENT EXCUSES: Mélanie COTTINEAU, Camille FRESNEAU, Christelle PHILIPPEAU, Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Christophe GRANGE, Aurélie LARNAUD, Isabelle LEFOL-ANDRE.

<u>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</u>: Olivier AUNEAU est désigné secrétaire de séance.

<u>POUVOIRS</u>: Il est donné lecture des pouvoirs de : Mélanie COTTINEAU à Florent CAILLET, Camille FRESNEAU à Séverine LENOBLE, Christelle PHILIPPEAU à Delphine CLOUET, et Isabelle LEFOL-ANDRE à Amélie CORNILLEAU.

Objet de la délibération

Convocation le 20 février 2025 Nombre de conseillers en exercice : 21 Nombre de conseillers présents ou représentés : 18 Publié le 4 mars 2025

2025-003 FINANCES - EXERCICE 2025 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : André-Jean VIEAU

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 et L.5211-36 :

VU le rapport de présentation des orientations budgétaires pour 2025 annexé à la présente délibération :

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Président doit présenter un rapport sur :

- les orientations budgétaires pour le nouvel exercice, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette.
- la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;

CONSIDÉRANT que sa présentation doit donner lieu à un débat au sein du conseil syndical, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif ;

CONSIDÉRANT qu'une délibération spécifique doit prendre acte de la tenue de ce débat :

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025, sur la base du rapport annexé à la délibération.

AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

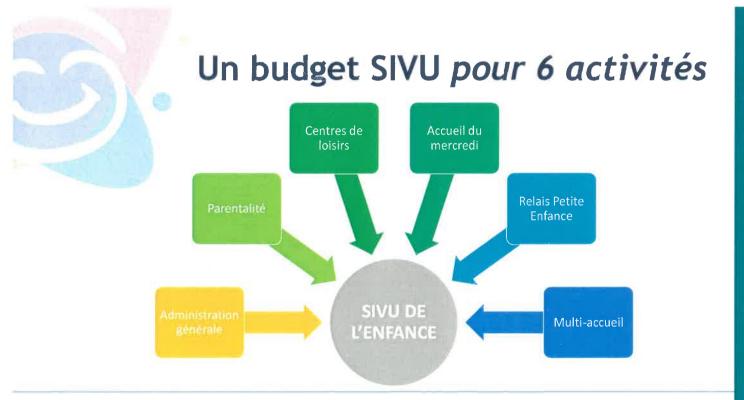
Pour extrait conforme au registre, Le Président, André-Jean VIEAU Pour le Président et par délégation La directrice générale des services Christine PRIGENT

* Sivu de l'entrance

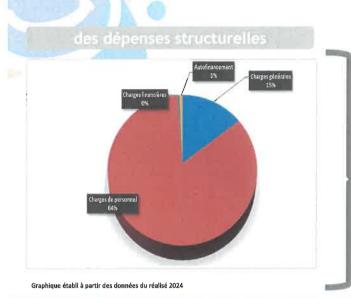
Transmission sur le site internet le : Transmission au contrôle de légalité le : 0 4 1233 2025



ANCENIS-SAINT-GÉRÉON VAIR-SUR-LOIRE POUILLÉ-LES-COTEAUX LA ROCHE BLANCHE N° - FINANCES - EXERCICE 2025 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



Un budget SIVU avec



21 % par les usagers des services

33 % par les prestations de services

14 % par le résultat précédent

Le solde, soit 32 % par les membres

Conseil syndical | 26 février 2025

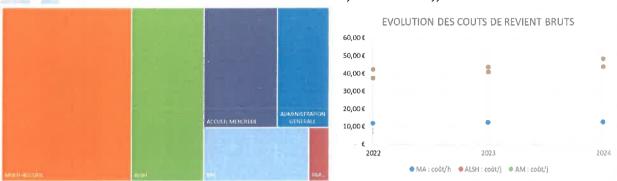


RETROSPECTIVE 2017 - 2024*

^{*} Les données 2024 demeurent des estimations.

DES ENJEUX FINANCIERS PAR ACTIVITE

Chaque activité représente une part distincte dans le budget du SIVU de l'Enfance, avec des modes de financement différents.



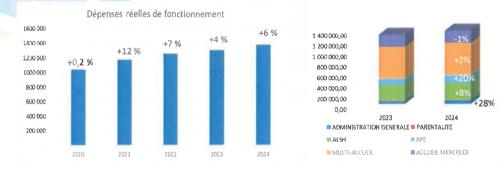
Source : budget 2024

- ✓ Budget majoritairement consacré à l'activité « multi-accueil »
- Progression de la part de :
 - o l'accueil du mercredi, légère baisse de fréquentation
 - o Centres de loisirs avec la 2ème année d'ouverture du site de l'Ancre

Conseil syndical | 26 février 2025

DES DEPENSES DE GESTION toujours dynamiques

Elles correspondent aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des activités (fournitures, fluides, masse salariale, entretien des bâtiments, maintenance, ...) et à l'autofinancement.



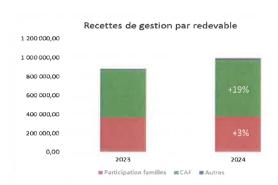


- ✓ Continuité de l'augmentation des fluides avec une inflation moins importante qu'en 2023
- ✓ Continuité des actions pour le secteur ALSH avec la 2^{ème} année de fonctionnement de la structure de l'Ancre
- ✓ Un budget essentiellement porté sur les charges de personnel qui représentent 84% des dépenses réelles de fonctionnement
- ✓ Masse salariale : 2024, impact de la revalorisation du point d'indice en année pleine et mise en place de la prime pouvoir d'achat

DES RECETTES DE GESTION VARIABLES

Elles correspondent essentiellement aux services facturés aux familles et aux participations versées par la Caisse d'Allocations familiales.



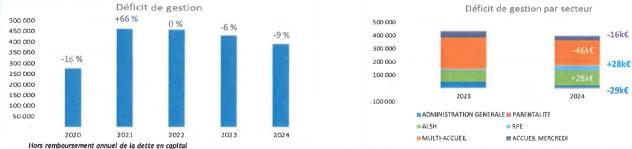


- Des recettes de gestion en hausse, avec une bonne dynamique +13% par rapport à 2023
- ✓ Des recettes familles qui évoluent de 3% en lien avec l'évolution des effectifs et la révision des tarifs
- ✓ Des recettes CAF également en hausse en 2024, en lien avec les nouvelles dispositions de la convention territoriale globalisée ainsi que la convention d'objectifs et de gestion (au niveau national)

Conseil syndical | 26 février 2025

UN DEFICIT DE GESTION EN PROGRESSION

Résultat de la différence entre les recettes et les dépenses annuelles de gestion, le déficit de gestion doit être couvert par les contributions obligatoires des membres du syndicat, et ponctuellement par les résultats reportés.



- Un déficit en diminution lié au rattrapage des dotations de la CAF au titre de 2023, en retraitant les recettes sur la bonne affectation annuelle, le déficit serait en évolution de 14%. En effet les dépenses augmentent de 6% et les recettes (avec retraitement) de 2% sur 2024.
- ✓ Evolution du déficit pour l'Accueil du mercredi et ALSH: pour l'accueil du mercredi les recettes 2023 avaient été plus importantes en raison d'un rattrapage des recettes CAF en lien avec le plan mercredi au titre de 2022. Concernant l'ALSH, le déficit est en lien avec l'évolution des dépenses de personnel impact de l'année complète sur l'ouverture de l'Ancre.
- Relais petite enfance: déficit plus important en 2024 suite à un transfert de charges du multi accueil pour permettre de prétendre à
 plus de financement
 - Multi-accueil : Stabilisation des dépenses (+2%) et évolution des recettes CAF un déficit qui s'améliore sur 2024

Conseil syndical | 26 février 2025

UN EQUILIBRE PAR LES CONTRIBUTIONS

Les statuts du SIVU de l'enfance en vigueur fixent, par activité, les modalités de répartition du déficit de gestion.

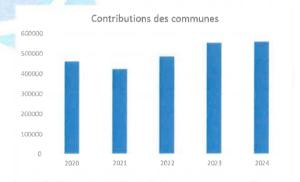
	Administration générale	Parentalité	ALSH	Accueil du mercredi	RPE	Multi-accueil Les petits Loirs	Annuité MA
Commune d'accueil					30%	30%	30%
Population	50%	50%	5%	5%	25% du solde	10% du solde	25% du solde
Potentiel fiscal	50%	50%	5%	5%	25% du solde	10% du solde	25% du solde
Population - de 6 ans					50% du solde	10% du solde	50% du solde
Fréquentation			90%	90%		70% du solde	

Suivi budgétaire garantissant une traçabilité de la contribution par activité

Conseil syndical | 26 février 2025

UN EQUILIBRE PAR LES CONTRIBUTIONS

Les statuts du SIVU de l'enfance en vigueur fixent, par activité, les modalités de répartition du déficit de gestion.

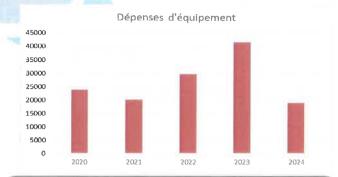




- ✓ Stabilisation de la contribution entre 2023 et 2024 (+1%)
- Fonds de roulement toujours nécessaire à la trésorerie du syndicat, pour compenser les décalages des subventions CAF

DES INVESTISSEMENTS CROISSANTS

Outre le bâtiment Maison de l'enfance, les dépenses d'investissement concernent le renouvellement des équipements nécessaires aux services.





- Contrairement à l'année 2023, année de fort investissement lié essentiellement à la poursuite des travaux acoustique à la maison de l'enfance, l'année 2024 s'est limitée au renouvellement des équipements
- Investissement intégralement financé par autofinancement

 ✓ Extinction de l'emprunt contracté pour la construction de la maison de l'enfance, au 31/12/2024

✓ Annuités (capital + intérêts) 2024 de 52 150,20 €

Conseil syndical | 26 février 2025



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

ORIENTATIONS 2025: point de départ = exécution 2024

Administration genérale

- Constitution d'un fonds de roulement 100 k€ suite à la stabilité du contrat CAF
- Maintien du financement de poste de coordination avec tout de même une baisse de prise en charge

Parentalité

• Poursuite du LAEP, avec un questionnement sur le financement du Département

Centres de loisirs

· Proposition d'un stage et d'un séjour complémentaire à budget constant

Accueil du mercredi

Continuité du plafond maximum de la capacité d'accueil

Relais Petite Enfance

• Création d'un poste à mi temps sur 2025

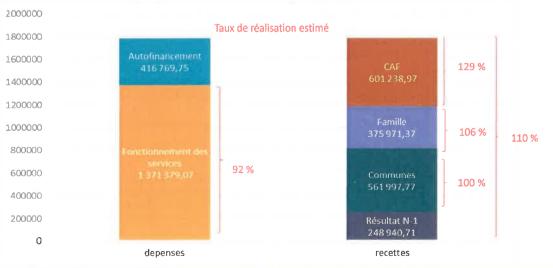
Multi-accueil

• Fin de l'emprunt lié à la construction du multi-accueil, étude sur la rénovation énergétique et l'évolution possible du bâtiment

Conseil syndical | 26 février 2025

ORIENTATIONS 2025 : point de départ = exécution 2024

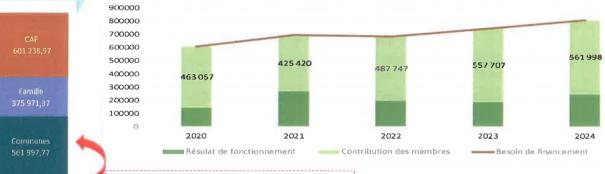
Le taux de réalisation prévisionnel de la section de fonctionnement confirme un bon financement de CAF avec le nouvelle convention territoriale globale



ORIENTATIONS 2025 : point de départ = exécution 2024

<u>Le principe :</u> Toutes choses égales par ailleurs, la fluctuation du résultat agit sur le niveau des contributions appelées aux communes membres, en couverture du besoin de financement du syndicat.

Ce principe est maintenu dans le cadre des orientations budgétaires 2025 mais le niveau du résultat cumulé de l'activité ALSH a diminué à fin 2024.



= contributions des communes membres non appelées, mais à couvrir à terme

Conseil syndical | 26 février 2025

248 940 71

recettes

ORIENTATIONS 2025 : les éléments marquants en dépenses

En comparaison de l'exercice 2024, des décisions nationales ont été prises sur le volet masse salariale, qui viennent s'ajouter aux effets de l'inflation. De façon cumulée, cela aura des conséquences sur la contribution des communes membres.

- ☐ Maintien de l'offre de services actuelle, intégrant une évolution de la masse salariale sur le Relais Petite Enfance (+0,5 ETP)
- □ Evolution très faible des dépenses de fonctionnement (1%), l'inflation a repris un niveau correct et le coût des fluides devraient diminuer
- ☐ Pas de reconduction des charges financières, fin de l'emprunt du multi-accueil au 31/12/2024
- ☐ Masse salariale +4%:
 - o Augmentation du taux de cotisation de l'assurance du personnel
 - o Prévoyance évolution participation employeur
 - o Augmentation de la part patronale CNRACL estimée à 4%
 - o Prévision de l'enveloppe en lien avec l'évolution du glissement technicité vieillesse
- ☐ Constitution du fonds de roulement de 100k€



depenses

ORIENTATIONS 2025 : les éléments marquants en recettes

En comparaison de l'exercice 2024, des décisions nationales ont été prises sur le volet masse salariale, qui viennent s'ajouter aux effets de l'inflation. De façon cumulée, cela aura des conséquences sur la contribution des communes membres.



- □ CAF: visibilité avec la signature de la convention territoriale globalisée, impact de la subvention sur le poste de coordonnateur - 6000€, compensation via la subvention en lien avec le relais petite enfance et à une nouvelle répartition des charges entre le RPE et le multi-accueil
- ☐ Maintien du principe de revalorisation des tarifs familles selon l'inflation
- ☐ Amélioration du résultat reporté, limitant l'impact des charges nouvelles sur les contributions des membres

recettes

Conseil syndical | 26 février 2025

ORIENTATIONS 2025: les besoins d'investissement

Pour assurer le fonctionnement des services, le renouvellement des équipements est nécessaire, ainsi que le gros entretien du bâtiment, une provision de 50 000€ est proposé dans le cadre des futurs travaux du multi-accueil, correspondant à l'enveloppe destinée jusqu'à présent au remboursement du capital de la dette.

DEPENSES EQUIPEMEN	Demande 2025		
PROGRAMMES RECURRE	18 330 €		
	Renouvellement équipements	15 200 €	
	2 630 €		
	P3 chauffage	500 €	
BESOINS STRUCTURANTS		70 000 €	
	Maison de l'enfance : étude rénovation		
	énergétique et évolution possible	20 000 €	
	Provision pour les futurs travaux de rénovation	50 000 €	

Avec un financement majoritairement assuré par les contributions des communes membres

ORIENTATIONS 2025 : et après pour les communes membres

Sur la base des hypothèses détaillées, la prospective des contributions communales « fil de l'eau » confirme la nécessité d'encadrer la progression des différentes activités du SIVU.

						Estimations		
Part. moy.	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
72,85%	343 616,00	299 484,00	362 620,00	397 752,99	408 529,07	418 392,21	414 516,50	482 995,50
19,43%	82 084,00	85 421,00	89 411,00	118 777,84	111 403,08	105 122,39	110 556,70	128 820,90
4,74%	21 647,00	24 990,00	23 706,00	31 013,02	24 743,83	17 548,79	26 970,60	31 426,20
2,98%	15 709,00	15 525,00	12 009,00	10 163,09	17 321,79	20 934,38	16 956,20	19 757,40
1)	463 056,00	425 420,00	487 746,00	557 706,94	561 997,77	561 997,77	569 000,00	663 000,00
itat n-1	147 279,00	259 853,00	198 904,00	189 228,00	248 940,71	351 012,42	280 000,00	230 000,00
	72,85% 19,43% 4,74% 2,98%	72,85% 343 616,00 19,43% 82 084,00 4,74% 21 647,00 2,98% 15 709,00 1) 463 056,00	72,85% 343 616,00 299 484,00 19,43% 82 084,00 85 421,00 4,74% 21 647,00 24 990,00 2,98% 15 709,00 15 525,00 1) 463 056,00 425 420,00	72,85% 343 616,00 299 484,00 362 620,00 19,43% 82 084,00 85 421,00 89 411,00 4,74% 21 647,00 24 990,00 23 706,00 2,98% 15 709,00 15 525,00 12 009,00 1) 463 056,00 425 420,00 487 746,00	72,85% 343 616,00 299 484,00 362 620,00 397 752,99 19,43% 82 084,00 85 421,00 89 411,00 118 777,84 4,74% 21 647,00 24 990,00 23 706,00 31 013,02 2,98% 15 709,00 15 525,00 12 009,00 10 163,09 1) 463 056,00 425 420,00 487 746,00 557 706,94	72,85% 343 616,00 299 484,00 362 620,00 397 752,99 408 529,07 19,43% 82 084,00 85 421,00 89 411,00 118 777,84 111 403,08 4,74% 21 647,00 24 990,00 23 706,00 31 013,02 24 743,83 2,98% 15 709,00 15 525,00 12 009,00 10 163,09 17 321,79 1) 463 056,00 425 420,00 487 746,00 557 706,94 561 997,77	72,85% 343 616,00 299 484,00 362 620,00 397 752,99 408 529,07 418 392,21 19,43% 82 084,00 85 421,00 89 411,00 118 777,84 111 403,08 105 122,39 4,74% 21 647,00 24 990,00 23 706,00 31 013,02 24 743,83 17 548,79 2,98% 15 709,00 15 525,00 12 009,00 10 163,09 17 321,79 20 934,38 1) 463 056,00 425 420,00 487 746,00 557 706,94 561 997,77 561 997,77	Part. moy. 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 72,85% 343 616,00 299 484,00 362 620,00 397 752,99 408 529,07 418 392,21 414 516,50 19,43% 82 084,00 85 421,00 89 411,00 118 777,84 111 403,08 105 122,39 110 556,70 4,74% 21 647,00 24 990,00 23 706,00 31 013,02 24 743,83 17 548,79 26 970,60 2,98% 15 709,00 15 525,00 12 099,00 10 163,09 17 321,79 20 934,38 16 956,20 1} 463 056,00 425 420,00 487 746,00 557 706,94 561 997,77 561 997,77 569 000,00

- ✓ La prospective intègre les résultats reportés n-1
- ✓ une évolution des dépenses de 3%
- ✓ un maintien des recettes sur la base d'effectifs constants
- ✓ Une réserve de 38 000€ en fonctionnement pour appréhender les impacts des travaux sur le fonctionnement du multi accueil
- ✓ Le maintien d'une annuité d'emprunt équivalente à celle de 2024

Conseil syndical | 26 février 2025